

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Avril 2022

98x22

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le Maire indique que l'Agence Nationale du Sport (ANS) a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local en matière d'équipement sportif. Ce dispositif comprend plusieurs enveloppes finançant des projets spécifiques, comme le « Plan 5 000 équipements de proximité ».

Cette enveloppe finance notamment la création d'équipements de proximité, la couverture d'équipements sportifs non couverts ou encore l'éclairage d'équipements sportifs. Le taux maximum de subvention de cette enveloppe est de 80% du montant hors taxe des travaux.

Dans ces conditions, Le Maire propose de présenter un projet au titre de cette enveloppe.

En 2021, la Commune des Pennes-Mirabeau a réalisé la création d'une piste synthétique de 250m composée notamment d'une aire de saut et de lancer. La Commune souhaite poursuivre l'amélioration de cet équipement pour l'ensemble de ses utilisateurs en réalisant un éclairage sportif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation du projet mentionné ci-dessous :

Opération	Montant HT
Réalisation de l'éclairage de la piste d'athlétisme J Roure	95 130 €
Subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport	76 104 €
Autofinancement commune	19 026 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement
- SOLLICITE l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre de l'enveloppe précédemment mentionnée,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Avril 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI